

Interview du Président de la COSUMAF
M. Alexandre GANDOU
Lors de la Conference-Débat donné à BRAZZAVILLE LE
6/10/2007

1. Où en est le chantier de la mise en place du Marché Financier de l'Afrique Centrale ?

Depuis 2005 jusqu'à ce jour, la COSUMAF s'est attelée à créer patiemment mais sûrement les conditions d'un démarrage sécurisé des opérations boursières. Plusieurs étapes ont été réalisées :

- La réglementation du marché financier a été édictée avec notamment la réalisation d'un règlement général et de plusieurs instructions ;
- Deux autorisations sous forme d'agrément ont été accordées par le Collège de la COSUMAF aux sociétés SFA-GABON et BGFI-BOURSE. Ces deux agréments permettent à ces deux structures d'intervenir en qualité de société de bourse sur l'ensemble des 6 pays de la CEMAC ;
- Des mesures fiscales incitatives et attractives ont été prises dans le cadre du règlement N°14/07-UEAC-175-CM-15 Portant institution d'un régime fiscal spécifique applicable aux opérations cotées à la BVMAC ;
- Des campagnes de promotion de marché ont permis d'opérer une sensibilisation des acteurs des émetteurs et investisseurs potentiels ;
- Enfin la BVMAC a également obtenu son agrément en qualité d'entreprise de marché « bourse » et pour assumer les fonctions de dépositaire central de titres dans le cadre d'un département autonome. La BVMAC a également opérée des choix qui confortent le marché en signant avec des partenaires prestigieux tels qu'ATOS EURONEXT Market Solution, la Bourse de Casablanca, Maroclear.

Ces éléments constituent de réels acquis et augurent le démarrage structuré du marché financier de l'Afrique Centrale.

2. Quelles sont les réalisations de la COSUMAF depuis le démarrage de ses activités ?

Les réalisations de la COSUMAF depuis le démarrage de ses activités s'articulent autour de trois actions prioritaires suivantes :

- Mise en place d'un cadre réglementaire ;
- Promotion et développement du Marché Financier Régional ;
- Action Internationale et renforcement des compétences.

1°) Mise en place d'un cadre réglementaire

- Elaboration du Projet du Règlement Général ;
- Modification du Règlement CEMAC- UMAC ;
- Adoptions des plusieurs instructions ;

- Elaboration du projet du Règlement sur la dématérialisation des titres ;
- Adoption par le Comité Ministériel de l'UEAC, d'un Règlement communautaire, Portant institution d'un régime fiscal spécifique applicable aux opérations cotées à la BVMAC

2°) Promotion et développement du Marché Financier

La Promotion du Marché représente une préoccupation permanente pour la COSUMAF. Elle se traduit par des actions et initiatives tendant notamment à l'éducation des investisseurs, l'élévation de la culture boursière et l'information du public. Cette promotion est menée chaque année dans tous les six Etats de la CEMAC ; Au programme de ces campagnes, nous vulgarisons notamment :

- des séminaires destinés aux Etudiants et Journalistes ;
- des ateliers avec les APEC, les assureurs, les avocats, commissaires aux comptes et administrations publiques et opérateurs économiques ;
- Un Atelier Régional a été organisé à Bangui sur le thème de 'l'Emission des Titres Publics par Appel public à l'épargne ;
- Les journées du Marché Financier de l'Afrique Centrale ont été instaurées.
- Mise en place d'un site Internet performant

3°) Actions Internationales et renforcement des compétences

La COSUMAF a développé ses relations aussi bien avec ses homologues étrangers que dans le cadre d'instances internationales de régulation des marchés. Ainsi, la COSUMAF prend part à la conférence annuelle de l'OICV, qui regroupe l'ensemble des régulateurs mondiaux des marchés de capitaux et certains observateurs. L'OICV est une organisation internationale créée en 1983, qui regroupe les organes de Régulation des principaux marchés financiers dans le monde. Elle a édicté, au fil des années, un ensemble de principes généraux de régulation financière dont la prise en compte et la conservation dans les différentes réglementations sont fortement recommandées aux régulateurs de marchés. La COSUMAF participe en outre à divers travaux du Comité des Marchés Emergents et du Comité Afrique – Moyen Orient de l'OICV.

La COSUMAF a adhéré également en 2005 à l'Institut Francophone de la Régulation Financière (IFREFI), il s'agit d'un cadre d'échange et de coopération entre Régulateurs de marchés financiers des pays francophones. L'IFREFI a notamment été institué pour permettre aux régulateurs concernés d'harmoniser leurs pratiques en matière de régulation et de contrôle des marchés.

Du point de vue de renforcement des compétences, les équipes de la COSUMAF ont effectué aussi bien des missions de formation auprès des régulateurs étrangers qu'aux différents rencontres et séminaires.

3. Est-ce que les réformes actuellement en cours au sein de la CEMAC affectent la COSUMAF

Suite aux conclusions sur les audits comptables et financiers sur le diagnostic institutionnel, fonctionnel et organisationnel de la CEMAC, la conférence des chefs d'Etat, au cours de sa session ordinaire annuelle du 14 mars 2006 à Bata

en Guinée Equatoriale, a décidé une mutation en profondeur du fonctionnement des institutions et organes de la CEMAC en adoptant le Programme de Réformes Institutionnelles. En tant qu'institution de la CEMAC, oeuvrant pour l'intégration économique et financière des Etats de la CEMAC, la COSUMAF s'est investie, aux côtés d'autres institutions et prend une part active aux différents travaux afin de mener à bien ces importantes reformes. Elle participe aux travaux de la cellule de suivi des réformes ainsi qu'au Comité de pilotage des réformes institutionnelles.

Les principes adoptés dans le cadre de ces réformes s'appliquent au fonctionnement et à l'organisation de la COSUMAF au même titre que d'autres institutions et organes de la CEMAC. C'est ainsi que le mandat des dirigeants est limité à quatre années renouvelables une fois alors qu'avant il était de cinq renouvelable sans délai. Aussi, la COSUMAF participe désormais aux Comités monétaires et financiers nationaux par le biais de leur représentant respectif. Les réformes consacrent à travers la convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale, la compétence de la COSUMAF en matière de l'appel public à l'épargne dans les six pays. En outre, la COSUMAF, au même titre que la BEAC ou la BDEAC, devrait désormais, chaque année, présenter un rapport bilanciel de ses activités devant la Conférence des Chefs d'Etat.

4. Quelles sont les conditions d'accès au Marché Financier ?

Au delà des critères d'éligibilité à la cote, pour accéder au marché financier, une entreprise doit être prête, à respecter les règles du marché, d'admission et d'existence sur le marché financier :

- ❖ La bonne gouvernance ;
- ❖ La transparence
- ❖ La disponibilité de l'information
- ❖ Les perspectives d'avenir prometteuses

5. En quoi le Marché Financier est différent du Marché Bancaire ?

Le Marché des capitaux est composé d'un marché monétaire (bancaire) et d'un marché financier (boursier). Alors que le marché bancaire s'inscrit sur un segment de financement de court terme, le marché financier est orienté vers un segment de financement de long terme. Dans le financement bancaire, c'est la banque qui s'engage à assumer un risque sur une entité prêteuse, on parle alors d'un mode de financement indirect, alors que sur le marché financier met en relation directe les investisseurs avec les entités demandeuses de capitaux. Ici le risque est pris par une gamme variée d'investisseurs qui prennent le pari sur un projet. Le marché financier se différencie en outre du marché bancaire, par la variété des produits de financement proposés qui représentent généralement des coûts moindres. Le taux de sortie d'une opération d'emprunt obligataire sur le marché financier par exemple reste en dessous d'un emprunt bancaire classique. Mais il s'agit de deux réalités complémentaires, le marché boursier vient compléter le dispositif financier de la CEMAC avec un marché monétaire régulé par la BEAC et maintenant un marché financier sous l'autorité de la COSUMAF afin d'offrir aux

agents économiques de la sous-région des produits d'investissement et d'épargne à court, moyen-long terme adaptés à leurs besoins.

6. Pourquoi depuis l'agrément de deux Sociétés de Bourse (SDB) depuis octobre 2006, aucune opération n'a eu lieu sur le Marché Financier ?

Les Sociétés de bourse ont pour vocation d'animer la bourse. La réglementation du marché confère à ces acteurs le monopole de placement et de négociation dans l'ensemble de l'espace CEMAC. Autrement dit, les sociétés de bourse doivent démarcher d'éventuels émetteurs afin de les amener sur le marché et trouver des investisseurs capables d'y souscrire. Leur rôle est fondamental, leur business en dépend. Mais certains écueils et diligences restent à lever pour leur permettre de jouer aisément leur rôle :

- ❖ Le marché financier étant une nouvelle matière, il est encore peu connu des différentes entreprises, entités et administrations de la CEMAC.
- ❖ Les entreprises qui souhaitent venir sur le marché financier ont besoin d'opérer certaines mutations afin d'être éligibles à ce nouveau mode de financement, et cela prend du temps.
- ❖ Les structures agréées doivent procéder au recrutement et à la formation de leur personnel afin de mieux répondre aux attentes.

7. Une SDB congolaise serait en création. Les promoteurs vous ont-ils déjà saisi pour l'obtention de l'agrément

Le souhait que je pourrais formuler est qu'il y ait au moins une SDB dans chaque Etat membre de la CEMAC notamment au CONGO afin de répondre et être plus réactif aux attentes des différentes entreprises locales et au besoin de l'Etat.

Jusqu'à présent le régulateur n'a pas encore été officiellement saisi d'une telle demande.

8. Selon nos informations, le Collège de la COSUMAF a de nouveaux membres. Qui sont-ils et comment devient-on Commissaire de la COSUMAF ?

Le Collège est l'organe de décision de la COSUMAF et sa composition est fixée par le règlement N°06/03-CEMAC-UMAC du 12 novembre 2003 portant organisation, fonctionnement et surveillance du marché financier de l'Afrique Centrale. Outre le Président, le Collège de la COSUMAF est composé de neuf (9) membres nommés par le Comité Ministériel de l'UMAC eu égard à leur expertise reconnue en matière comptable, financière ou juridique. Chaque membre titulaire a un suppléant. Donc il y a 6 membres représentant les Etats sur proposition de ceux-ci et 3 autres membres représentant la Commission de la CEMAC, la BEAC et la COBAC. Ces membres sont nommés pour une durée de trois ans renouvelables une fois. Leur mandat arrivant à échéance, le Comité Ministériel du 3 avril 2007 tenu à Douala a procédé au renouvellement des membres du Collège de la COSUMAF.

9. Pourquoi la COSUMAF a suspendu l'Emprunt Obligatoire de la Centrafrique ?

La suspension de l'emprunt Obligataire de la RCA a été faite à la demande du gouvernement Centrafricain qui entendait changer les caractéristiques de celui-ci.

10. La BVMAC est-elle déjà prête pour les opérations ? Si non, en quoi consiste alors le travail du personnel actuellement en activité à la BVMAC ?

Aux dernières JMFA, la BVMAC était quasi prête à lancer les premières opérations au courant 2007. Jusqu'à présent il n'y a toujours pas d'opérations, que pouvez vous nous dire sur l'état d'avancement de la BVMAC ?

- ❖ Concernant l'activité de dépositaire centrale, la BVMAC a déjà acquis le système de règlement et livraison de titres et donc elle est prête pour l'activité ;
- ❖ Par contre concernant la plate forme de cotation, la BVMAC a conclu un contrat avec la société ATOS EURONEXT MARKET SOLUTIONS (AEMS) et selon le calendrier installation et de fonctionnement, cette plate forme ne sera pas opérationnelle qu'au premier trimestre 2008. Et dans cette perspective, la BVMAC a envoyé son personnel en formation.

11. Qui est le nouveau Directeur Général de la BVMAC ?

Yvon PSIMHIS, ressortissant de la sous région et de nationalité centrafricaine.

12. Est-ce que les deux bourses des valeurs de la CEMAC vont continuer d'exister séparément ou une fusion est prévue ?

Après avoir pris la décision de doter la zone de la CEMAC d'un marché financier régional, les autorités de notre sous région ont créé la COSUMAF et la BVMAC avec pour missions respectives d'assurer la tutelle et l'animation dudit marché qui répond à la volonté de renforcer l'intégration régionale.

En dépit de cette orientation exprimée par les Chefs d'Etats, les autorités du Cameroun ont pris la décision de créer, sur leur territoire, un marché national. Cette situation se révèle à notre sens un facteur de blocage. Il serait préférable dans ce souci d'intégration et pour donner une pleine chance de réussite à notre marché, de revenir sur l'idée première c'est à dire un seul marché, un seul régulateur.

13. Depuis le démarrage des activités à la COSUMAF, vous avez mené de nombreuses campagnes de sensibilisation et d'élévation de la culture boursière. Après toutes ces campagnes, quel bilan faites vous de toutes ces actions ? et pour les prochaines échéances, envisagez vous poursuivre les mêmes actions ou pensez vous donner une autre orientation ?

- Bilan satisfaisant, le public et les opérateurs économiques connaissent la nécessité d'un marché financier. Les Etats cherchent à y recourir, les journalistes et les étudiants ont acquis de la matière...
- La COSUMAF compte poursuivre les actions d'élévation et d'apprentissage des mécanismes de marché. Et dans ce cadre la COSUMAF va instituer des modules de formation auprès des journalistes avec délivrance d'une attestation ;
- Des ateliers régionaux thématiques vont être organisés pour préparer le démarrage du marché. Il s'agit notamment d'un atelier sur le Marché Obligataire et l'émission des titres publics, et d'un autre sur les normes internationales en matière de comptabilité, contrôle interne, audit et bonne gouvernance.

13. Vous approchez de la fin de votre premier mandat en 2008. Quel bilan pouvez vous tirer de ces 5 années passées à la tête de cette prestigieuse institution communautaire, aussi bien sur un plan personnel que sur un plan plus général ?

- ❖ **Oui globalement le bilan est positif parce que sur les différents chantiers qui ont été définis au moment du lancement de la COSUMAF, un gros travail a été accompli :**
 - **Le cadre réglementaire de base a été mis en place ;**
 - **Des avancées réelles ont été obtenues dans le cadre de l'élévation de la culture boursière du public et des investisseurs**
 - **Les principaux acteurs du marché sont à pied d'œuvre**
 - **La COSUMAF a pris sa vitesse de croisière aussi bien au niveau des services que de l'instance de décision qui est notre collègue (qui se réunit régulièrement)**
 - **De nombreux émetteurs de la CEMAC et internationaux ont d'ores et déjà contactés la COSUMAF et envisagent dans les prochains mois de réaliser des opérations importantes sur le marché financier régional.**
 - **La COSUMAF participe à toutes les réunions et assemblées organisées par les autorités des marchés financiers au niveau mondiale, ce qui lui permet de faire connaître le marché financier de l'Afrique Centrale au niveau international.**

- ❖ **Toutefois, nous sommes bien conscient que malgré ce bilan plutôt satisfaisant, notre marché est encore embryonnaire et que des nombreux chantiers demandent encore à être mis en œuvre. Les services de la COSUMAF et moi même restons mobilisé pour atteindre ces objectifs.**

Ma plus grande fierté est de pouvoir faire partager le rêve de doter la sous région d'un moyen moderne de financement. Quand je jauge du potentiel économique dont l'Afrique Centrale est dotée, du capital humain dont il dispose, j'ai une croyance forte à transformer ce marché pour qu'il réponde

réellement au besoin de financement de la croissance dans nos pays afin qu'il contribue à la réduction de la pauvreté et au bien être de nos populations.

14. Pour terminer, Monsieur le Président, avez vous un message à l'endroit des différents acteurs qui vous écoutent et des pouvoirs politiques ?

Mes attentes demeurent nombreuses à l'endroit de tous les acteurs de marché. Aux entreprises, je les invite à recourir au marché financier qui est un instrument conçu pour elles.

Quant aux pouvoirs publics, ils ont un double rôle à jouer : accompagner le marché financier en jouant un rôle catalyseur en concédant certaines mesures d'accompagnement ; solliciter le marché par des opérations d'emprunts obligataires pour assouvir leur besoin de développement d'infrastructure physique.